

**Bruxelles, le 13 janvier 2015
(OR. en)**

17116/14

**POLGEN 199
INST 642**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Présidence lettone - Présidence de certains groupes de travail par d'autres délégations, à la demande de la présidence lettone

Le Secrétariat souhaite informer le Conseil que la Lettonie, en tant que pays exerçant la présidence entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015, a demandé au Luxembourg, conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil, de présider certains groupes de travail, pendant cette période, au nom de la présidence lettone.

Le tableau ci-après présente ces modalités. Il est suggéré que le Conseil marque son accord sur ces dernières conformément à l'article 19, paragraphe 4, du règlement intérieur du Conseil.

Présidence d'un groupe de travail par une autre délégation
durant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015

Groupe¹	Délégation exerçant la présidence
Groupe "Vins et alcools" (F.12)	Luxembourg
Groupe "Codex Alimentarius" (F.23)	Luxembourg

¹ Cf. inventaire des groupes et comités participant aux travaux préparatoires du Conseil figurant dans le document 11926/14.